

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 21 janvier 2021

Conformément aux dispositions du Décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, la séance du Conseil Communal de ce jour s'est tenue en visio-conférence.

Absent et excusé : Claudy BILLOUEZ

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Information

Approbation des règlements-taxe et redevances votés par le Conseil communal du 12 novembre 2020, par le Gouvernement wallon

- Le Conseil prend connaissance que les règlements taxes et redevances votés par le Conseil Communal du 12 novembre 2020 relatifs à :
 - la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices
 - la redevance sur la délivrance de sacs poubelle
 - la redevance sur le prêt de matériel
 - la taxe indirecte sur la distribution gratuite, à domicile d'écrits publicitaires non adressés
 - la taxe sur la force motrice

ont été approuvés par le Gouvernement wallon le 18 décembre 2020.

- Le Conseil prend connaissance que les règlements votés par le Conseil Communal du 12 novembre 2020 relatifs à :
 - la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ;
 - les centimes additionnels au précompte immobilier.

ont été approuvés par le Gouvernement wallon le 20 décembre 2020 pour la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques, et le 22 décembre 2020 pour les centimes additionnels au précompte immobilier.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Gestion du patrimoine

Copropriété Les Remparts – convention notariée – servitudes de passage et d'utilisation de commodités

Le Conseil est invité à marquer accord sur la convention qui reprend les dispositions suivantes :

- Le propriétaire du bloc 10 accorde une servitude d'utilisation de l'ascenseur au profit des copropriétaires du bloc 9.
- Une servitude de passage par les escaliers du bâtiment bloc 9 est accordée au profit du propriétaire du bloc 10.

En effet, il était légalement nécessaire de prévoir ces dispositions dans un acte notariée (et non uniquement dans les statuts de la copropriété) afin que celles-ci soient applicables et opposables aux éventuels futurs propriétaires.

Cette convention permet également de régler la situation des sanitaires du restaurant qui sont en réalité la propriété de Monsieur et Madame LECOURT-SLABOLEPSZY, propriétaires du magasin "Ma façon d'être".

Monsieur VINCENT signale que la gestion de ce bâtiment est complexe. A sa question concernant les sanitaires, le Président et le Directeur Général précisent que les sanitaires sont actuellement contenus dans la propriété du magasin « Ma façon d'être ». Nous devons donc d'abord passer un acte pour acquérir ces sanitaires et en faire un second pour la vente du restaurant avec ceux-ci. Par ailleurs, la Ville est encore propriétaire d'un petit appartement. A ce sujet, Monsieur VINCENT signale que la Ville pourrait utilement s'en séparer afin de sortir de cette copropriété.

Monsieur VIVIER salue la fin de ce dossier des Remparts qui n'a que trop duré. A sa question, le Président précise que le futur acquéreur est un homme de loi qui voulait que les règles soient clairement définies dans une convention passée devant notaire et pas uniquement dans le règlement de la copropriété. Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de problème entre les divers propriétaires.

Monsieur DENAYER précise que l'homme de loi se porte acquéreur pour une personne tierce. Cet acte notarié aura le mérite de régler les choses une bonne fois pour toutes car l'acte de base était très mal fait.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

3. Mobilité

Appel à projets « Communes pilotes Wallonie cyclable » 2020 – dossier de candidature

Le Président précise que le SPW-Mobilité a lancé un appel à projets « Communes pilotes Wallonie cyclable » le 6 octobre dernier. Le budget total de celui-ci est de 40 millions d'euros sur une période de 2 ans (25 millions en 2020 et 15 millions en 2021). Le montant maximal auquel peuvent prétendre les communes participantes est déterminé sur base du nombre d'habitant au 1^{er} janvier 2020. Dans le cas de la ville d'Antoing, celui-ci est de maximum 300.000,00 € avec un taux d'intervention de 80% des travaux subsidiables. Cet appel à projet vise à développer la pratique du vélo utilitaire en Wallonie.

Compte tenu de l'émergence de nombreux projets autour du Grand Large de Péronnes, il semble judicieux d'améliorer le confort des cyclistes entre le Grand Large et Antoing via l'aménagement de pistes cyclables et le marquage de bandes cyclables suggérées le tout, en liaison avec le réseau RAVeL (voir plan du réseau cyclable global projeté en annexe 3 du dossier de candidature).

Le Directeur Général présente le point à l'aide d'un powerpoint. L'appel à projets est destiné aux communes désireuses de mener sur leur territoire une politique volontariste en faveur du

vélo utilitaire. Cette notion est très importante. On ne s'adresse pas ici au vélo de loisirs ni aux cyclotouristes mais à l'usager qui se rend au travail, à l'école ou à d'autres lieux en vélo. Une enveloppe de 40.000.000 € est réservée pour financer les projets des « Communes pilotes Wallonie cyclable ».

L'appel à projets contribue à rencontrer les objectifs régionaux en matière de développement du vélo utilitaire, à savoir notamment doubler son usage d'ici 2024 et le multiplier par 5 d'ici 2030, conformément à la vision FAST-Mobilité 2030.

La subvention permettra aux Communes pilotes Wallonie cyclable de couvrir essentiellement des dépenses d'infrastructures **sur le domaine communal.**

Après avoir présenté les priorités poursuivies par la Région Wallonne et taux de subvention en fonction du type de travaux envisagés, le Directeur Général présente la stratégie proposée par le Collège Communal. Notre territoire est traversé par plusieurs lignes RAVeL, à savoir Nimy-Blaton-Péronnes, Escaut, L88 et canal Pommeroeul-Antoing historique. Ce réseau RAVeL sera prochainement connecté à la gare ferroviaire d'Antoing via l'aménagement d'un pré-RAVeL en extension de la ligne L88. Ce réseau forme la « colonne vertébrale » des déplacements cyclistes sur l'entité.

Tenant compte de l'émergence de nombreux projets à Péronnes (marina du port d'Antoing, centre BMX, centre Your Nature, extension du centre ADEPS, karting), il conviendrait d'y développer le réseau cyclable afin de connecter les pôles d'activité au réseau RAVeL ainsi qu'au centre d'Antoing :

Péronnes :

- Aménagement d'une piste cyclable séparée le long de l'avenue du Lac ;
- La réhabilitation de l'ancienne piste cyclable de la rue de Laplaigne et de la rue du Centre (désaffectées en 2013) ;
- Le marquage de bandes cyclables suggérées à la rue de l'Angle, rue des Ecoles et à la rue des Venniaux ;
- Le marquage d'une bande cyclable suggérée à la rue de la Grande Campagne.

Antoing :

- Marquage de bandes cyclables (rue de Péronnes, rue de la Baille Dorée, Rue de Condé, rue Philippart, rue Ratiiau et une partie de la rue de l'Orphaverie) ;
- Aménagement d'une piste cyclable séparée entre l'administration communale et le RAVeL L88.

Fontenoy :

- Adapter les chicanes installées à la rue Maréchal de Saxe et à la rue de Vezon au passage des cyclistes.

Complémentaire à ces mesures, il conviendrait de veiller à ce que des abris vélo de taille suffisante soient installés aux endroits stratégiques tels que la gare ferroviaire d'Antoing, les écoles et le point d'arrêt non gardé de Maubray.

Les liaisons cyclables envisagées à court, moyen ou long terme sont les suivantes :

Court terme :

- Construction d'un pré-RAVeL entre le RAVeL L88 et la gare ferroviaire d'Antoing (appel à projet mobilité douce 2018).

Moyen terme :

- Liaison entre le réseau RAVeL et la future zone d'activité économique « zone Delta ».

Long terme :

- Liaison entre le cœur du village de Fontenoy le RAVeL L88 ;

- Connexion entre le village de Laplaigne (commune de Brunehaut) et Antoing via Péronnes ;
- Aménagement d'une piste cyclable le long de la N503 entre Antoing et Maubray.

Monsieur VINCENT salue la démarche mais précise que ce dossier est soumis à la ratification du Conseil et pas à sa décision puisque le dossier a été transmis auprès de la Région Wallonne sur décision du Collège Communal. Il précise qu'Antoing est le parent pauvre en matière de pistes cyclables. Le Ravel et diverses voiries du SPW sont équipées et sécurisées mais il reste beaucoup à faire. Il s'étonne de constater qu'il n'y a que 50 m de piste cyclable sur la voirie communale. Cependant, les pistes cyclables sur les routes du SPW sont en très mauvais état. Un rappel auprès du SPW pour les sensibiliser à l'entretien de ces pistes permettrait sûrement d'améliorer les choses. Monsieur VICENT ajoute que la création d'une commission vélo serait un plus pour la commune surtout si des personnes intéressées par cette thématique s'y investissent. On aurait peut-être déjà pu prévoir cette création dès ce soir et lancer un appel à candidatures.

Le Président précise être favorable à la création de cette commission. Le Directeur Général ajoute que ce point a déjà été évoqué par Monsieur CHEVALIER lors d'un précédent Conseil mais qu'il lui avait été répondu qu'un groupe de travail « Mobilité douce » existait via le PCDR. Ce groupe permettait d'accueillir des personnes extérieures apportant leur expertise en matière de mobilité douce et bien évidemment de l'usage du vélo. Néanmoins, si notre candidature est retenue, nous devons effectivement créer une commission vélo au sein de laquelle se trouveront divers fonctionnaires de la Région Wallonne ce qui n'est pas le cas via le PCDR.

Monsieur VINCENT ajoute qu'une motion sur le vélo a été adoptée par le Conseil Communal du 29/06/2006. On y évoquait notamment l'usage du vélo au sein de la commune ou encore la création d'emplacements de parking pour vélo.

Monsieur CHEVALIER confirme avoir demandé la création d'une commission vélo laquelle a été rejetée et non soumise au vote du Conseil comme demandé. Le PCDR ne peut pas tout gérer. Il ne suffit pas d'avoir des pistes cyclables, il faut également les entretenir. Brunehaut a franchi le pas et décidé d'acheter des vélos électriques en vue de les mettre à disposition du citoyen ce qui est une bonne idée. Rumes et Tournai se sont également entendues pour améliorer les liaisons entre leurs communes respectives. Ne pourrait-on pas prévoir la même chose avec Tournai pour les liaisons à Vezon, Vaulx et Gaurain-ramecroix ? A l'intervention de Monsieur CHEVALIER sur l'impossibilité de relier Fontenoy à Antoing, le Directeur Général précise que nous sommes devant un refus du SPW de permettre cette liaison mais devant une impossibilité. Monsieur CHEVALIER ajoute que l'on peut dès lors s'étonner d'avoir une piste cyclable autour du rond-point de la sucrerie. L'existence d'une commission vélo permettrait d'éviter ces anomalies via une concertation intelligente avec les différents protagonistes.

Monsieur VIVIER espère que les bonnes résolutions énoncées seront maintenues même si la commune ne devait pas être retenue dans le cadre de cet appel à candidatures.

Le Président rappelle que la Ville d'Antoing octroie un subside de 400 € pour l'acquisition d'un vélo électrique. Peu de communes vont dans ce sens. Monsieur CHEVALIER estime que des vélos électriques pourraient être mis à disposition via une location. Cela pourrait être géré par l'office du tourisme. Le Président estime que l'on pourrait se contenter de vélos « normaux » plutôt qu'électriques, bien plus onéreux.

Monsieur DESMET précise que cette prime est le fruit d'une des mesures prises dans le PAEDc. Par ailleurs, il signale que la mise à disposition ou en location de vélo ne fonctionne pas d'autant plus dans une petite ville comme la nôtre. Deux vélos sont mis à disposition des citoyens à l'office du tourisme et ils ne sont jamais utilisés. Monsieur CHEVALIER estime néanmoins que l'acquisition de vélos électriques et leur mise à disposition, moyennant une caution et le paiement d'une location adaptée au service fourni, ne devrait pas être insurmontable.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

4. Intercommunales

Intercommunale IDETA – Assemblée générale extraordinaire du 11 février 2021

Ordre du jour : Création de NEOVIA et prise de participation.

Monsieur VINCENT précise ne pas être fan de création de filiales diverses dans nos intercommunales. Cela a déjà amené de nombreuses discussions car leur contrôle se complique. Il rappelle les investissements éoliens en Ecosse qui ont fait grand bruit. Nos intercommunales sont bien gérées, en bon père de famille, mais on a déjà assisté à d'énormes dérives dans d'autres provinces (liégeoise entre autres) et Monsieur VINCENT appelle à une extrême prudence dans ces succursales.

Aux questions de Monsieur VIVIER concernant la zone delta, le Président précise que la balle est toujours dans le camp de la SNCB. Ce dossier est toujours une priorité dans le plan stratégique de l'intercommunale et ce, avant 2024. L'assemblée générale de l'intercommunale a d'ailleurs lieu le 11 février prochain et devrait confirmer ce point. Le Président ajoute que la Ville ne louera plus le site à partir de cette année.

Par 17 voix pour et 1 abstention (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

5. Subsides aux sociétés

Octroi d'un subside au Conseil Consultatif des Aînés – année 2021 – montant : 500 €.

Madame BOCQUET précise que son groupe va voter pour ce point. Les aînés sont fort touchés par cette crise sanitaire et il serait peut-être utile d'organiser des activités à leur intention. Certains se débrouillent bien en informatique. Des conférences pourraient leur être proposées.

Madame BOCAGE conçoit que les activités sont réduites à leur plus simple expression, crise sanitaire oblige, mais tous les aînés ne possèdent pas d'ordinateur. Des idées d'activités sont bien réelles mais en standby à cause de cette crise. Monsieur DUDANT ajoute que l'école de Péronnes a organisé une remise des vœux en collaboration avec des personnes âgées et le centre de lecture publique a également lancé un projet de cartes de vœux.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Carine DUDANT

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil communal approuve les procès-verbaux des séances du 17 décembre 2020.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

7. Questions orales

Monsieur VINCENT signale que la période actuelle est compliquée pour les forces de l'ordre. Les libertés de tout à chacun sont restreintes et de gros incidents opposants des citoyens aux forces de l'ordre sont apparus en divers endroits du pays. Depuis très longtemps, on évoque en Belgique la généralisation de la bodycam, caméra qui serait appliquée sur l'uniforme de l'agent et activée par celui-ci quand il l'estime nécessaire. Dans l'intérêt des policiers, qui dans la très grande majorité, font très bien leur travail, il serait bien d'équiper nos policiers de la zone avec cette bodycam. Cela permettrait de faire la part des choses au plus vite en cas de situation litigieuse dénoncée par un citoyen. Monsieur VINCENT souhaite connaître la position du Collège voire du Conseil sur l'équipement de nos agents de police avec cette caméra.

Le Président précise que ce point figurait justement à l'ordre du jour du Collège de zone de ce jour. A l'initiative du Commissaire Divisionnaire, une motion pour l'achat de bodycams pour, dans un premier temps, les équipes d'intervention sera soumise au prochain Conseil Communal. Les 4 Bourgmestres de la zone ont marqué leur accord.

Monsieur VINCENT ajoute qu'il n'est pas le seul à avoir posé la question auprès d'un Conseil Communal notamment sur Tournai. A sa question concernant l'équipement des équipes de roulage, le Président renvoie Monsieur VINCENT au contenu du dossier qui sera soumis au prochain Conseil Communal, une décision de ce dernier étant impérative. Quant aux explications à fournir aux citoyens concernant l'usage de ces caméras, celle-ci pourra se faire via le bulletin communal par l'intermédiaire du Divisionnaire.

Monsieur VINCENT aimerait savoir si le Bourgmestre, en tant que responsable de la police administrative, a reçu des consignes par rapport au non-respect, par une personne ou une famille, des normes Covid en vigueur (notamment le respect de la quarantaine) et quelle est sa marge de manœuvre pour une intervention éventuelle des forces de police.

Le Président et le Directeur Général précisent que les consignes actuelles sont encore très floues. De nombreux Bourgmestres s'en plaignent et la presse a d'ailleurs relayé dernièrement les propos du Bourgmestre de Tournai quant à ce manque de clarté sur la marge de manœuvre des Bourgmestres en la matière.

Monsieur CHEVALIER désire aborder un autre sujet d'actualité à savoir la campagne de vaccination Covid-19. Les vaccinations ont commencé timidement. 0,5 % de la population a été vaccinée à ce jour. A ce rythme, on aura vacciné 80% de la population en 6 ans. Il est évident qu'avec la venue d'autres vaccins, le rythme va s'accélérer. Quand on aura fini de

vacciner les collectivités et le personnel médical, on commencera la vaccination de la population selon des priorités qui ont été définies. Des centres de vaccination vont être prévus (4 à 5 grandes villes apparemment). Il y a gros à parier que des centres satellites seront nécessaires.

Des médecins et des infirmières ont déjà proposé leur services (bénévolement) afin d'accélérer le mouvement. Organisés, on peut vacciner plus de 1000 personnes en 1 journée. Si la possibilité d'organiser des vaccinations à Antoing se présentait, pourrait-on compter sur une aide administrative et logistique de la commune ? Monsieur CHEVALIER entend par là, par exemple, une ligne de téléphone pour la prise de rendez-vous ou un agenda en ligne style « mysanté.be », le taxi social pour amener les moins mobiles, éventuellement du personnel administratif pour enregistrer les vaccinés.

Pour les locaux, on pourrait penser au complexe sportif du stade ou au centre ADEPS parce que cela s'y prête bien et comme clin d'œil au sport à l'arrêt depuis le début de cette pandémie. Par ailleurs, le Centre ADEPS est idéalement situé par rapport à la commune voisine de Brunehaut dont les médecins font partie du même rôle de garde que ceux d'Antoing. Tout est encore à définir mais cela peut aller très vite et il faut déjà recenser la logistique disponible et encore à prévoir. La question de Monsieur CHEVALIER est donc : que peut-on attendre de la commune comme aide logistique pour réussir efficacement ces journées de vaccination ?

Le Directeur Général précise que la main est avant tout entre les mains du Fédéral, des Gouverneurs et de la Région. Si la Commune devait être contactée pour assurer des tâches administratives ou logistiques, nous verrons comment y répondre et s'adapter au mieux. Une partie de la réponse à cette question a été donnée dans la presse aujourd'hui puisque le Gouverneur a réuni en visioconférence les Bourgmestres des 4 plus grosses villes de Wallonie Picarde. Un centre majeur est annoncé à Tournai. Deux sites potentiels ont été initialement déterminés par la Région et le Bourgmestre de Tournai en a proposé un troisième. La Région va donc décider, parmi ces trois lieux, celui qui accueillera ce centre de vaccination majeur sur Tournai. Comines et Mouscron sont également annoncés pour accueillir un centre de vaccination sur leur territoire. Le Gouverneur a également annoncé que d'autres centres de vaccination, de moindre ampleur, pourraient voir le jour mais c'est la Région qui décidera des lieux et endroits. Le Directeur Général ajoute être en attente de ces décisions et, si on fait appel à nous, assure que la commune répondra présent.

Monsieur CHEVALIER précise que les autorités supérieures vont en effet décider mais que les administrations locales peuvent proposer des alternatives. Le Directeur Général signale qu'Antoing ne recèle pas de nombreux bâtiments suffisamment grands, disposant d'un parking intéressant et relativement isolés. Le bâtiment du centre ADEPS est probablement celui qui répond le mieux aux exigences. Outre sa taille et son parking, il permet également de séparer les entrées et sorties des citoyens afin d'éviter les croisements entre personnes. Il faut ensuite que l'ADEPS arrête ses activités dans ce bâtiment et que la Région le choisisse comme centre de vaccination. Monsieur CHEVALIER ajoute que le personnel est prêt à s'investir.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 19 h 50.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS